



Votre dossier de surendettement est recevable ?



Votre banque vous aide à adapter votre compte et vos moyens de paiement



Pour en savoir plus sur la procédure de surendettement, vous pouvez vous rendre sur le site www.lesclesdelabanque.com et télécharger le mini-guide intitulé « **Le surendettement** »

Le dossier de surendettement que vous avez déposé vient d'être jugé recevable par une commission de surendettement de la Banque de France. La commission va maintenant chercher une solution à votre endettement et informer votre banque de cette situation.

Pour bien démarrer cette nouvelle étape qui doit vous permettre de rembourser vos dettes, votre banque va vous aider en définissant avec vous la meilleure façon d'utiliser votre compte bancaire et les moyens de paiement les plus adaptés.

La solution : en parler avec votre banque !

VOTRE BANQUE EST À VOS CÔTÉS...

Mesure 1



Votre banque vous informe des nouvelles modalités de fonctionnement de votre compte et vous propose un rendez-vous pour faire le point sur votre nouvelle situation.



Informez-vous dès le début

Vous vivez une situation difficile, mais qui est en train de changer. Profitez de ce rendez-vous pour choisir avec votre banque les solutions qui vont vraiment vous aider à mieux gérer vos dépenses.

Mesure 2



Votre banque reste votre banque

Votre banque s'engage à maintenir ouvert votre compte principal (celui sur lequel sont versés vos revenus, allocations, ...) du début à la fin de votre procédure de surendettement.



C'est rassurant de conserver le même compte bancaire. Cela va faciliter la mise en œuvre de la solution qui vous sera proposée par la commission de surendettement.

Mesure 3



Votre banque vous propose d'adapter les modalités de paiement de vos charges et dettes récurrentes

Afin de vous faciliter la gestion de votre budget mensuel, il peut être judicieux, chaque fois que possible, de payer vos charges courantes sous forme de prélèvements mensuels (Impôts, électricité, téléphone,...).



Quand on doit vivre avec un budget tendu et assurer le paiement de ses dettes de façon régulière, choisir le prélèvement mensuel est souvent la meilleure façon de faire. Vos dépenses sont ainsi programmées à date fixe sans mauvaise surprise. C'est rassurant.

Mesure 4



Votre banque vous propose des services bancaires plus adaptés pour vos dépenses quotidiennes

Votre banque étudie avec vous les services et moyens de paiement à coût réduit pour sécuriser vos dépenses et vous éviter des incidents. Vous pourrez choisir par exemple une carte bancaire à autorisation systématique, ou la GPA de votre banque (gamme de moyens de paiement alternatifs au chèque) ...



Aujourd'hui les bons outils existent dans votre banque pour vous aider à continuer de régler vos dépenses de la vie quotidienne, sans risquer un rejet, en limitant les frais bancaires et en vous assurant de ne pas dépenser plus que votre solde. Parlez-en avec votre banque.

Mesure 5



Votre banque peut vous alerter sur la situation de votre compte

Votre banque vous propose de suivre votre compte en utilisant son service SMS qui vous alerte sur l'état de votre compte lorsque cela est nécessaire.



Grâce au service d'alerte par SMS, vous êtes prévenu par exemple s'il vous reste très peu d'argent sur votre compte et ainsi réagir à temps pour anticiper une difficulté, trouver une solution, équilibrer votre budget.

Mesure 6



Votre banque va adapter avec vous votre autorisation de découvert

Si vous avez un découvert autorisé dont une partie n'était pas utilisée à la date de la recevabilité de votre dossier de surendettement, votre banque pourra, vous proposer de conserver ou de réduire son montant en fonction de votre situation.



Vous vous êtes engagé à ne pas prendre de décision pouvant aggraver votre situation d'endettement. Discutez avec votre banque de la meilleure solution pour votre autorisation de découvert.

... ET VOTRE SITUATION S'EN TROUVE FACILITEE

